

Des Points d'Apport Volontaire ont été installés dans votre quartier

Un Point d'Apport Volontaire (PAV) est constitué

D'un ou plusieurs conteneurs jaunes pour les recyclables



utilisable 7j/ 7 sans badge

D'un conteneur vert pour le verre



utilisable 7j/ 7 sans badge

D'un ou plusieurs conteneurs gris pour les ordures ménagères



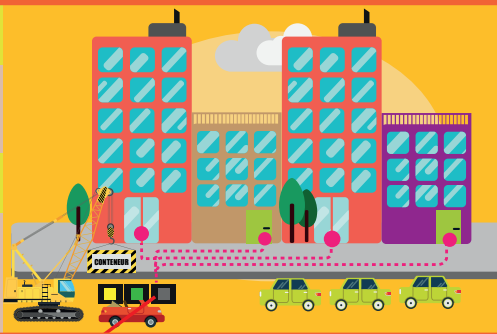
utilisable 7j/ 7 avec badge

Pour des raisons techniques, un Point d'Apport Volontaire n'a pu être installé au pied de chaque immeuble.

Il vous est demandé de vous déplacer jusqu'au Point d'Apport Volontaire le plus proche de votre domicile pour y déposer vos déchets.

Les conteneurs enterrés ont une grande capacité
1 conteneur = 10 bacs roulants

Le vidage des conteneurs est réalisé par un camion grue.
Merci de ne pas stationner devant les conteneurs afin que la collecte soit possible.



LES BADGES



1 appartement = 1 lot de 2 badges

Chaque locataire est responsable de ses badges et de leur bon fonctionnement.

Pour toutes questions, le numéro de téléphone du service Environnement est imprimé sur le badge. En aucun cas, les badges attribués ne doivent être prêtés ou donnés à un tiers (voisin, connaissance...)

En cas de perte, de dégradation ou de dysfonctionnement du badge

Je me rends au service Environnement avec mon badge pour le signaler et demander son échange. En cas d'usages indéliçats, la collectivité se réserve le droit d'une facturation. En cas de déclaration de perte, le badge sera bloqué et rendu inutilisable.



Je suis nouvel habitant dans ce logement

Je me fais connaître au service Environnement qui me remettra les 2 badges contre signature.

Je déménage

Je me rends au service Environnement pour rendre les 2 badges, même si le nouvel appartement se situe dans le même immeuble ou le même quartier. Les badges non rendus ou dégradés seront considérés comme perdus. Dans ce cas, la collectivité se réserve le droit d'une facturation.

PLAN des CONTENEURS ENTERRÉS

- Point d'Apport Volontaire
- Immeuble



Crédits photos : ©Eco-Emballages / Jean-Michel de Forceville, Alexis Cordesse - Conception et impression : service communication Communauté d'Agglomération du Grand Verdun



CONTENEURS ENTERRÉS

MODE D'EMPLOI



Un doute, une question ?
www.verdun.fr ou appelez le 03 29 83 44 22
Service Environnement

Bornes jaunes... les recyclables

5 familles d'emballages sont acceptées

ATTENTION
à la famille des
PLASTIQUES



Bouteilles en plastique, flacons d'hygiène (bouteilles de shampoing, ...) et d'entretien (flacons de lessive, ...)



Emballages en carton : boîtes, sur-emballages cartonnés, ...

Briques alimentaires

Boîtes de conserve, canettes, barquettes en aluminium, aérosols vides



Papiers, journaux, magazines



pots de yaourt ou de crème, de beurre, ... polystyrène, plastiques souples objets ou boîtes en plastique, gobelets...

Les recyclables ou le verre sont à placer en VRAC, déchet par déchet, sans être enfermés dans des sacs



Bornes vertes... les contenants en verre



Bouteilles en verre



Pots (yaourts, confitures) et bocaux



Vaisselle (entière ou cassée) verres à boire cassés, vases, figurines, ampoules porcelaine, miroirs, vitres, ... Les objets en verre ...

Bornes grises... les ordures ménagères

Devant le conteneur

- 1 Présenter le badge devant le lecteur
- 2 Une fois déverrouillée, ouvrir la trappe
- 3 Introduire le sac poubelle de 60 L maximum
- 4 Refermer la trappe



A la maison, placez vos ordures ménagères dans un sac poubelle. Attention, la contenance du sac poubelle doit être inférieure ou égale à 60 L

Les dépôts sauvages autour des conteneurs sont interdits. Ces faits peuvent être verbalisés à hauteur de 450 €. (DÉCRET n°2015-337 du 25 mars 2015)

OPTIACCESS : les icônes



Le système est prêt à lire un badge



La trappe a été déverrouillée



Le système est clos (ex : conteneur plein)



Badge inconnu



Système clos pour une période



Système hors service

Les déchets qui ne vont pas dans les conteneurs verts, jaunes ou gris vont à la



Batteries, bois, bouteilles de gaz, cartons, Déchets d'équipements électriques et électroniques, écrans, encombrants, huiles de friture, huiles de vidange, lampes, métaux, mobilier, petits appareils ménagers, piles boutons, piles et accumulateurs, pneumatiques, polystyrène, déchets toxiques.

